

**Table des matières**

1. Responsabilité solidaire soutenue.....	2
2. Le Parlement serre la vis pour éviter le dumping salarial.....	3
3. La responsabilité solidaire prévaut.....	4
4. Pour une hausse des salaires horlogers .....	6

## **1. Responsabilité solidaire soutenue**

23.10.2012

### **LIBRE CIRCULATION**

Les entrepreneurs suisses risquent de devoir se porter garants pour les conditions de travail pratiquées par leurs sous-traitants européens. La commission de l'économie du National veut emboîter le pas du Conseil des Etats pour renforcer le dispositif contre le dumping salarial. •ATS

## **2. Le Parlement serre la vis pour éviter le dumping salarial**

06.12.2012

**CONSTRUCTION** Les entrepreneurs seront coresponsables des conditions de travail et de salaire pratiquées par toute la chaîne de leurs sous-traitants suisses et européens.

**SALAIRES** L'entrepreneur général qui délègue des travaux ne pourra donc plus fermer les yeux devant les risques de dumping. Le National s'est rallié à cette mesure des Etats.

**UNANIMITÉ** Les entrepreneurs du second œuvre (plâtriers-peintres et métiers du bois) se sont entendus avec les syndicats pour recommander cette «innovation». PAGE 18

### 3. La responsabilité solidaire prévaut

06.12.2012

#### **LIBRE CIRCULATION** Entreprises et sous-traitants coresponsables du respect des conditions de travail. Le National lutte aussi contre la sous-enchère salariale.

BERNE  
CHRISTIANE IMSAND

Du point de vue syndical, c'est une percée majeure. A l'avenir, les entrepreneurs de la construction, du génie civil et du second œuvre seront coresponsables des conditions de travail et de salaire pratiquées par toute la chaîne de leurs sous-traitants suisses et européens. L'entrepreneur général qui délègue des travaux ne pourra donc plus fermer les yeux devant les risques de dumping salarial.

Le Conseil national s'est rallié, hier, par 115 voix contre 74, à cette mesure déjà avalisée par le Conseil des Etats. Il en espère un soutien accru à la libre circulation des personnes, qui constitue l'enjeu de plusieurs scrutins à venir. En butte à une concurrence féroce, les entreprises de la branche y voient aussi leur avantage. Preuve en est que les entrepreneurs du second œuvre romand (plâtriers peintres et métiers du bois) se sont entendus avec les syndicats pour recommander l'introduction de cette innovation.

Sous-traitance tchèque au Palais fédéral

Cela n'a pas empêché la droite économique de chercher à en réduire la portée. Pour l'UDC et la majorité du groupe libéral-radical, il n'est pas opportun de mettre en place un lourd appareil bureaucratique pour une réforme jugée illusoire. «C'est l'exécution des mesures d'accompagnement actuelles qui laisse à désirer», affirme le PLR zurichois Ruedi Noser. Réponse du président de la commission de l'économie et des redevances, Christophe Darbellay (PDC, VS): «La situation actuelle favorise une concurrence déloyale entre les entreprises qui respectent les règles du jeu et celles qui n'en font qu'à leur tête. La nouvelle réglementation obligera aussi l'entrepreneur contractant à bien choisir ses sous-traitants.» Selon le ministre de l'Economie, Johann Schneider-Ammann, la réforme est le fruit d'un compromis, puisqu'elle se limite au secteur de la construction. KEYSTONE

Sur le fond, tout le monde reconnaît la réalité des abus. La socialiste vaudoise Ada Marra a rappelé le cas de ces ouvriers détachés l'an dernier, par une entreprise portugaise, sur un gros chantier à Aclens (VD). Ils étaient payés moins de quatre francs de l'heure. Plusieurs orateurs ont aussi fait référence au remplacement des fenêtres du Palais fédéral. L'entreprise suisse qui a décroché le contrat l'a sous-traité à une entreprise tchèque.

Pour l'UDC argovienne Sylvia Flückiger, cet exemple montre qu'il faudrait également soumettre le maître d'ouvrage à la nouvelle réglementation, en particulier lorsqu'il s'agit de marchés publics. Jugée impraticable, cette proposition a été repoussée par 135 voix contre 54. Pas question non plus de réduire à six ans la durée de validité de la responsabilité solidaire. La majorité a rejeté par 116 voix contre 72 cette proposition de l'ancien président du PLR Fulvio Pelli. Par contre, une évaluation sera faite après cinq ans.

Echec aussi pour le président de l'Union suisse des arts et métiers, Jean-François Rime (UDC, FR). Sa variante minimaliste, qui aurait permis à l'entrepreneur général de se contenter d'un engagement formel de ses sous-traitants, a été écartée par 104 voix contre 82.

La loi sera définitivement sous toit d'ici à la fin de la session. Il ne subsiste que des divergences mineures entre les Chambres. Le chef du département de l'Economie, Johann Schneider-Ammann, a contribué à l'aboutissement du projet. Il souligne que la réforme est le fruit d'un compromis, puisqu'elle se limite au secteur de la construction. «C'est là que les abus les plus graves ont été constatés.» Le rapporteur de la commission Corrado Pardini rappelle que la responsabilité solidaire n'est pas une innovation suisse. «Ce principe existe déjà dans sept Etats européens, dont l'Autriche.»•

## 4. Pour une hausse des salaires horlogers

20.12.2012

ACTION SYNDICALE Unia réclame 100 francs de plus par mois à l'embauche. La légendaire paix sociale qui prévaut dans l'industrie horlogère serait-elle en train de se fissurer? En tous les cas, des actions de protestation ont été organisées hier dans une cinquantaine d'entreprises de la branche (une dizaine dans le canton de Neuchâtel) par le syndicat Unia. La raison? «Le patronat a quitté la table des négociations, refusant d'entrer en matière sur une hausse des salaires minimums», indique Unia dans un communiqué. Le syndicat réclame une hausse de 100 francs des salaires d'embauche, sachant qu'en raison d'un renchérissement nul, il n'y aura pas d'indexation l'an prochain dans la branche. «Nous avons demandé une dérogation, et une hausse exceptionnelle de 1%, mais le patronat l'a refusée», indique Aldo Ferrari, le responsable horlogerie d'Unia.

Pour lui, la revalorisation des salaires d'embauche est d'autant plus nécessaire que la construction de plusieurs usines, notamment dans les cantons du Jura de Neuchâtel, font craindre «une aggravation des cas de dumping salarial». Sans oublier que les entreprises recrutent «massivement» des frontaliers. «La branche se porte bien, de nombreuses heures supplémentaires sont exigées, il s'agit de reconnaître le travail accompli».

Unia rappelle que les exportations horlogères montrent une augmentation de 13% cette année et que le Swatch Group affiche une croissance de 5 à 7%. «C'est indécent de ne pas entrer en matière, surtout l'année où nous avons renouvelé la Convention collective de travail», ajoute Aldo Ferrari, qui constate que c'est «la première fois que des négociations coïncident pareillement».

Neuchâtel à 3580 francs,

Le Jura à 3300

Secrétaire général de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse, François Matile refuse de commenter des négociations en cours. «Mais il est faux d'affirmer que nous avons quitté la table des négociations.» De nouvelles dates sont d'ailleurs agendées dès fin janvier